

ORDONNANCES ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 11 mai 2020, l'ordonnance nécessaire, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 13), afin de permettre aux détenteurs de la vignette 1000, réservée aux véhicules d'organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables, de se stationner dans tous les secteurs de stationnement sur rue réservés aux résidents sur le territoire de l'arrondissement.

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) afin d'autoriser des travaux de planage et de pavage de la chaussée, sur l'avenue Greene, entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Ambroise, de 19 h à 4 h, du 19 au 23 mai 2020.

Montréal, le 12 mai 2020

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude